



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNIQUE DU MAIRE

Vicoises, Vicois,

Je remercie l'ensemble des vicoises et des vicois qui respectent scrupuleusement le confinement.

Aujourd'hui, j'en appelle à la **responsabilité et au CIVISME** de chacun.

Il y a encore des **inconscients** qui pensent que rien ne peut leur arriver. Mais leur comportement est inadmissible et met en danger la vie des autres.

Aussi, j'ai demandé à la Police Municipale « **TOLERANCE ZERO** »

- Verbaliser de 135€ celle ou celui qui ne respecte pas les directives gouvernementales à savoir

En application de l'état d'urgence sanitaire, **les déplacements sont interdits** sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- **Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.**
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

- Lancer une procédure au pénal pour celles et ceux qui se permettent de recevoir encore chez eux pour des apéritifs prolongés, barbecues ou autres.

Je suis la garante de la sécurité et de la santé de l'ensemble des vicoises et des vicois, et à ce titre, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour supprimer de tels agissements.

Magali Ferrier

Maire